



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, que le conseil municipal procédera, lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 à 19h30, tenue dans la salle du conseil située au 2215, boulevard Valcartier, à l'étude de la demande de dérogation mineure suivante :

1.1. Dérogation mineure - Ferme Lyla, 2256, boul. Valcartier

La demande vise à déroger à l'article 16.3 du Règlement n° 262 sur le zonage, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment d'élevage (poulailler) d'une superficie d'environ 947,4 m² sur le lot 6 548 197 (zone agricole provinciale), à une distance de 97,3 mètres de la résidence la plus proche et de 108,88 mètres du périmètre d'urbanisation, alors que la réglementation exige respectivement une distance minimale de 101,4 mètres et de 304,2 mètres, conformément aux dispositions relatives aux distances séparatrices applicables aux installations d'élevage.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance susmentionnée.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 13 NOVEMBRE 2025.


Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant la demande de dérogation mineure pour le lot 6 548 197 le 13^e jour du mois de novembre 2025 aux endroits suivants :

- L'Hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
2215, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Site internet de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 13 NOVEMBRE 2025.


Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière